

LE CNESER REFUSE DE SE FAIRE HARA-KIRI EN PLEIN ETE ET DEFEND LE SERVICE PUBLIC !

Déclaration du SNESUP :

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a, depuis plusieurs années, marginalisé le CNESER sur l'essentiel de ses attributions. Cette situation s'est aggravée dans la dernière période avec la multiplication de commissions et plans lancés par le ministère, sans que le CNESER ni ses membres y soient étroitement associés. C'est avec beaucoup de retard, et de manière insatisfaisante, qu'ont été pris en compte les votes exprimés au CNESER dans des motions d'origine syndicale sur les besoins de sécurité et de rénovation des locaux, sur les évolutions nécessaires des licences et masters, sur les emplois de personnels statutaires nécessaires à la bonne marche des établissements.

Par le texte présenté ce 21 juillet au CNESER, le ministère entend minorer la représentation élue des personnels et des étudiants par l'arrivée de représentants des directions d'établissements publics et privés qui pourtant ne manquaient pas déjà d'être entendus par le CNESER.

Le CNESER a une mission essentielle : rendre des avis représentatifs de la communauté des 90 000 Enseignants-Chercheurs et Enseignants, des 25 000 BIATOSS, des 1,7 millions d'étudiants. La légitimité de ses avis et leur impact sont liés à son caractère largement électif. Cette dimension serait gravement altérée par le décret soumis au vote, passant de 40/61 à 40/68. Le CNESER doit entendre Madame la Ministre sur les moyens les plus judicieux pour rendre efficace son activité actuellement remise en cause par la déréglementation générée par la loi LRU, et par la modification de l'allocation des moyens de l'Etat aux établissements, ainsi que par le rôle croissant de l'AERES et de l'ANR qui échappent à son rayon d'intervention.

Vote sur le texte du Ministère : pour 10 – contre 29 – abstentions 5

Le CNESER adopte 2 motions présentées par le SNESUP-FSU :

Contre les suppressions d'emplois et l'évaluation complète collégiale des besoins

Le CNESER est l'instance élue nationale, représentative de la communauté universitaire et des grands intérêts nationaux, la plus à même de rendre des avis sur la régulation et l'harmonisation nationale de l'enseignement supérieur.

A ce titre et conformément à ses attributions, le CNESER entend contribuer à l'élaboration des règles visant à l'allocation de moyens de l'Etat –budgets et postes- aux établissements d'enseignement supérieur. Les récents rapports parlementaires de juin 2008 (Sénat et MEC) montrent que cette question est d'une grande actualité. Le CNESER souhaite être associé à ces évolutions.

Il s'oppose aux suppressions d'emplois annoncées au budget 2009 et réclame d'urgence un plan pluriannuel de recrutements statutaires.

Le CNESER se prononce pour la création en son sein d'une commission temporaire spécifique pour élaborer un dispositif d'appréciation complet des besoins des établissements, qui soit la base de critères de dotation objectifs de ceux-ci.

Soutenu par : UNEF, UNSA Education, SNASUB-FSU, CFDT, SGEN-CFDT, FO, CGT, FERC-SUP CGT

Vote : Pour 32, contre 7, Abstentions 4

Formation des enseignants

Le recrutement et la formation des professeurs et cadres éducatifs sont des questions qui engagent l'avenir de notre Ecole et de la société toute entière. Enseigner est une profession à haute responsabilité qui doit bénéficier d'une reconnaissance sociale et salariale à la hauteur des enjeux éducatifs de la modernité. C'est un métier complexe qui nécessite la mise en œuvre de compétences de haut-niveau dans différents domaines (scientifique, didactique, pédagogique, éducatif, institutionnel, éthique..).

Le CNESER dénonce :

- la précipitation du gouvernement qui veut imposer la « mastérisation » de la formation des enseignants, fonctionnaires d'Etat, dès cette rentrée 2008 pour les nouveaux concours de recrutement de 2010
- l'absence de référence aux IUFM jusqu'à maintenant et à leur potentiel dans les propositions gouvernementales
- la suppression de plusieurs dizaines de milliers de postes de fonctionnaires titulaires et stagiaires remettant ainsi en cause la démocratisation de l'accès du métier d'enseignant et les conditions d'études des élèves.

Le CNESER s'oppose à toute réforme qui aboutirait au démantèlement de la formation et des statuts des enseignants et des IUFM. Le CNESER inquiet de la situation demande un moratoire au processus de « mastérisation » engagé dans la précipitation. Il est le préalable à la mise en œuvre d'une réelle concertation avec l'ensemble de la communauté universitaire.

Soutenu par : UNEF, UNSA Education, SNASUB-FSU, CFDT, SGEN-CFDT, CGT, FERC-SUP CGT

Vote : Pour 25, contre 5, Abstentions 7